



Genève, le 9 novembre 2015

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Situation budgétaire: le Conseil d'Etat rappelle les faits et renouvelle son appel au dialogue

A la veille d'un mouvement de grève appelé par les syndicats du service public, le Conseil d'Etat comprend les inquiétudes légitimes des employés de l'Etat. Il réitère toutefois fermement sa volonté de réduire les dépenses publiques, dans l'intérêt général de notre canton. Il renouvelle aussi son appel au dialogue constructif.

Le Conseil d'Etat rend attentif en particulier aux points suivants :

- La détérioration des finances publiques cantonales – parallèlement à celle de l'économie en général – est une réalité dont il faut prendre la mesure. La croissance des rentrées fiscales se détériore depuis 2014 (exercice qui a été fortement bonifié par une rentrée d'impôts extraordinaire) et ce tassement s'est accentué en 2015. Les perspectives à court terme ne sont pas bonnes.
- Dans ce contexte, une action immédiate pour rééquilibrer les finances est indispensable. Au vu de l'évolution des recettes et des contraintes liées aux hausses fiscales, cette action passe prioritairement par une réduction du train de vie de l'Etat.
- Le Conseil d'Etat souligne que le but consiste bel et bien à restaurer immédiatement l'équilibre des finances publiques, afin de ne pas aggraver la dette préoccupante de notre canton.
- Le Conseil d'Etat rappelle que ses propositions n'impliquent pas de licenciements, ne réduisent pas le salaire des fonctionnaires et ne touchent pas aux conditions générales de retraites de ceux-ci.
- Contrairement à certaines affirmations, les déficits actuels et les mesures d'économies sont sans rapport avec l'entrée en vigueur de la future réforme de l'imposition des entreprises puisque celle-ci prendra effet à partir de 2019 en principe. Le manque à gagner – pour l'heure non chiffrable – qui résultera de la réforme qu'adopteront les Chambres fédérales sera absorbé par la suite à moyen terme, en s'appuyant sur la dynamique de l'économie cantonale.
- Ainsi qu'il l'a clairement exposé le 8 septembre 2015 en présentant son projet de budget 2016, le Conseil d'Etat se fixe pour objectif de réduire en trois ans les

dépenses d'un montant correspondant à 5% de la masse salariale. Cet objectif peut être atteint de diverses manières, et le Conseil d'Etat demeure largement ouvert à l'examen de toutes les pistes envisageables. Il a émis certaines propositions pour y parvenir mais reste ouvert à leur en préférer d'autres. A ce jour, malgré trois rencontres spécialement consacrées à cet effet, les organisations représentatives du personnel n'ont pas été en mesure d'émettre la moindre proposition alternative, en demandant le retrait pur et simple de toutes les mesures proposées et émettant des exigences nouvelles qui aggravent encore les charges de l'Etat.

- Malgré cela, le Conseil d'Etat est prêt à poursuivre les discussions entamées avec les associations représentatives du personnel, et souhaite vivement que celles-ci amènent des propositions concrètes qu'il examinera sans a priori.
- S'agissant du budget 2016, le Conseil d'Etat informe qu'il déposera cette semaine une série d'amendements qui auront pour effet de réduire le déficit envisagé et de le ramener plus près de l'équilibre.
- Le Conseil d'Etat souligne dans ce contexte difficile la nécessité d'unité et de sérénité institutionnelle. Il en appelle à la responsabilité des uns et des autres pour faire en sorte que notre canton puisse être doté d'un budget et pour que le service public puisse continuer à délivrer dans de bonnes conditions les prestations dues à la population.
- Au cours des semaines à venir, le Conseil d'Etat rencontrera tous les partis pour préparer de manière constructive le cadre du débat budgétaire des 17 et 18 décembre prochain.

Pour tout complément d'information : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, cheffe du service communication et information, PRE, tél. +41 (0) 79 343 16 54.